

**SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROEN**
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e
Capital : 737.000.000 F.
METHODES REPARATIONS

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

Le 22 Octobre 1969.

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

32-A

75-D

*Annule et remplace la Note
d'Information N° 91 du 11 Septembre 1968*

NOTE D'INFORMATION N°162
VEHICULES "A" TOUS TYPES
VEHICULES "D" TOUS TYPES

**Possibilités de traction d'une remorque
et de chargement d'une galerie de toit**

Les poids maximum tractables par les véhicules «A» et «D» sont donnés dans le tableau ci-joint.

Les trois cas suivants sont considérés :

- la remorque est dépourvue de dispositif de freinage (colonne 1),
- la remorque est munie de frein à inertie seulement (colonne 2),
- la remorque est équipée d'un frein continu commandé par le système de freinage du véhicule tracteur (commande hydraulique, électrique ou à dépression) (colonne 3).

Le poids maximum autorisé sur la flèche est indiqué colonne 4. Dans tous les cas, la remorque doit être en appui sur l'attelage.

La pente maximum pour laquelle le démarrage en côte est possible est indiqué colonne 5 (véhicule à pleine charge et remorque au poids maximum tractable indiqué colonne 2 ou 3).

La colonne 6, indique le poids maximum à placer sur une galerie de toit. Sur les véhicules «D» et «AM», cette galerie doit reposer sur le brancard de pavillon, et non sur le pavillon lui-même.

T. S.V.P.

Type de véhicule	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3 (a)	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6
	Remorque sans dispositif de freinage	Remorque avec frein à inertie	Remorque avec frein continu	Poids sur la flèche	Pente maximum pour démarrage en charge	Poids maxi sur galerie de toit
AZ tous types	200 Kg	400 Kg		20 Kg	11%	30 Kg
AM tous types	250 Kg	500 Kg		20 Kg	11%	30 Kg
DYANE tous types	200 Kg	400 Kg		20 Kg	11%	30 Kg
DS 21 tous types	500 Kg	1250 Kg	1800 Kg 1500 Kg	30 Kg	11,5% 13%	80 Kg
DS 20 - D Special - D Super	500 Kg	1250 Kg	1800 Kg 1500 Kg	30 Kg	11% 12,5%	80 Kg
BREAK 21 et 20 tous types	500 Kg	1250 Kg	1800 Kg 1500 Kg	30 Kg	10,5% 12%	80 Kg

(a) Il est possible d'atteler une remorque, avec frein continu, d'un poids de 1000 Kg à un véhicule type «D». La valeur de 1500 Kg n'est donnée qu'à titre indicatif de la pente limite de démarrage correspondante.